

gement dont il s'agit. Il s'étend peu sur la République de *Venise*, parce que c'est un Etat, remarque-t-il, dont la situation décide de l'intérêt ; un Etat placé, pour ainsi dire, pour la conservation de la clef de l'*Italie*, & qui a, par conséquent, un intérêt naturel de demeurer lié & attaché à la Puissance à qui cette clef appartient.

La Brochure en question, très-bien écrite en Italien, est extrêmement rare, & il est aussi difficile d'en découvrir l'Auteur, que de savoir dans quelle Ville d'*Italie* on l'a imprimée.

V E N I S E.

Cette République a donné ordre de mettre tous ses Vaisseaux de guerre, Galères, Galliottes & autres Bâtimens en état de pouvoir être envoyés en mer pendant le Printems. L'affaire de la cession de l'Isle de *Corse* l'intrigue beaucoup, & elle souhaite avec empressement qu'il se présente des moyens de prévenir les troubles dont on pense que l'*Italie* est menacée, en accommodant à l'amiable les prétentions particulières qui n'ont pû être discutées à fonds aux Conférences de paix tenuës à *Aix-la-Chapelle*. Son Ambassadeur à la Cour Impériale de *Vienne* est chargé d'instructions sur cet objet, & l'on ne doute pas que Mr. Jean-Antoine Ruzzini, qui vient d'être nommé pour aller à la Cour d'*Espagne* avec le même caractère d'Ambassadeur, n'ait de pareilles instructions.

On apprend de *Constantinople*, que l'Ambassadeur qu'Ali-Kouli-Kan a envoyé au Grand Seigneur, & qui est depuis quelque-tems en cette Ville, fait peu de progrès dans la négociation : Aussi, après avoir reçu un Courier d'*Ispahan*, il